



**COMMUNE
D'EPIAIS-RHUS**

Date de convocation :

20/06/2025

Date d'affichage :

20/06/2025

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 10

VOTANTS : 15

OBJET :

Restauration scolaire

**Confirmation du choix du
prestataire**

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission en
préfecture, le :
et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 095-219502135-20250626-192025-DE

Berger Levault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N° 19/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, ANNEQUIN Carine, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, CATHELINAUD Eric, SCHMUTZ Christian, FESSY Brigitte, DURAND Silvia, SAUVE Eric, VALETTE Emilie, conseillers municipaux,

Absents représentés : PARENT Véronique pouvoir à ANNEQUIN Carine, HARDY Elodie pouvoir à Angelo NORIS, BOUCLY Christian pouvoir à Brigitte FESSY, Maëva RESSOUCHES pouvoir à Emilie VALETTE, Philippe PELLÉ pouvoir à Eric SAUVE

Absents : néant

Le quorum est atteint.

M. Eric CATHELINAUD a été désigné secrétaire de séance,

Considérant que le contrat de fourniture et de livraison de repas pour la cantine périscolaire arrive à échéance en juillet prochain,

Vu le lancement de la procédure d'appel à la concurrence lancée au cours du premier semestre 2025,

Vu la candidature unique de la société CONVIVIO EVO,

Vu la décision de la commission d'appel d'offre du 19 juin 2025,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE la décision de la commission d'appel d'offres et
CONFIRME le choix de la société CONVIVIO EVO comme prestataire
pour la fourniture et livraison de repas pour la cantine périscolaire,
DIT que le marché est attribué à la société CONVIVIO EVO pour un
an, du 01 septembre 2025 au 03 juillet 2026, reconductible tacitement
(la durée du marché ne pouvant excéder 3 ans).*

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président, Le Maire
Brahim MOHA**



**le/la secrétaire de séance
Eric CATHELINAUD**

